

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

05 janvier 2022

L'An deux mille vingt deux, le 20 janvier,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 16h45,
suivant convocation légale du 05 janvier 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur Jonas ANKLIN (VD), Monsieur David FAVRE (GE)

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 03/22 – Orientations budgétaires relatives à l'exercice 2022

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1115-1 et suivants relatifs à la coopération décentralisée, les articles L 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts, et l'article L 2312-1 relatif à l'adoption du budget ;

Monsieur le Président indique que le budget proposé est équilibré entre les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2022 en rappelant les hypothèses prises, à savoir le rapport de change entre l'euro et le franc suisse de 1,10, le coefficient de révision des prix au titre de l'année 2020 de +8% pour les contrats de délégation de services publics avec les Transports Publics Genevois, +6% pour le contrat de délégation de services publics avec ABG et +2% pour les contrats de délégation de services publics des lignes 271, 272 et 274, et les estimations connues à ce jour des impacts financiers liés à la Covid-19 pour l'année 2021.

Pour les lignes tpg, les éléments indiqués concernent l'impact sur la part française uniquement car la part suisse est, comme pour l'année 2020, intégrée dans l'enveloppe d'aide globale versée aux tpg par le Canton de Genève. Ainsi il en résulterait un budget de 21,17 M€ pour l'ensemble de l'exploitation des lignes, dont environ 1,8 millions pour les impacts liés à la Covid-19 pour l'année 2021, soit une augmentation de 4,7% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2021.

Monsieur le Président indique que, concernant la partie administration, le budget estimé serait de 0,37 million d'euros, soit sans augmentation par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2021.

En ce qui concerne la partie Etudes, le budget estimé s'élèverait à 163 330 €, en augmentation de 46% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2021, liée principalement à la fin du marché MMT 3.0 et au paiement du solde du marché de recalage et gestion qui s'est

achevé fin décembre 2021 et à la prise en charge des coûts du nouveau marché de gestion du MMT et celui de l'AMO.

Le fonctionnement de la Communauté Tarifaire Léman Pass (CTLP) s'élèverait à 256 780 € sur la base des éléments prévus dans la convention CTLP. Comparé aux budgets primitifs et supplémentaires 2021, cela représente une augmentation de 98% liée à l'application des clés de répartition définitives entre toutes les parties prenantes de la CTLP, des recettes réellement perçues par chaque partie et à la prise en charge de la régularisation de ces éléments pour l'année 2020 et les prévisions pour les années 2021 et 2022.

Monsieur le Président ajoute qu'il serait proposé un investissement d'environ 0,31 million d'euros, en baisse de 6 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2021, liée principalement aux équipements billettiques des lignes 271, 272 et 274 et des équipements aux points d'arrêt.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y aura pas d'engagement d'investissement pluriannuel.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en vertu de ce qui précède, le budget atteindrait 22,3 millions d'euros en 2022, soit une évolution de +5,1% par rapport aux *budgets primitifs et supplémentaires 2022*.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu,

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 janvier 2022

Le Président
Patrice DUNAND

The image shows a blue circular official seal of the GLCT Transports publics Archamps. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'GLCT Transports publics' and '174100 ARCHAMPS'. A large, dark brown ink signature is written over the seal.